

Direction
départementale des Territoires
Service d'Appul aux Territoires Ruraux
Pôle missions territoriales

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'INDRE

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de MONTGIVRAY

PC036 127 22 S0012

Aux termes du rapport de présentation soumis pour avis à la commission en date du 22/09/2023 sous la présidence de Monsieur Rik VANDERERVEN, Directeur départemental des Territoires,

Considérant que :

- Le projet, d'une surface de 11,92 hectares, sur une ancienne pépinière fermée depuis 2015;
- Le potentiel agronomique du sol est relativement faible ;
- L'implantation entre dans le cadre de la dérogation n° 1 de la charte départementale pour le développement de projets photovoltaïques au sol ;

Au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

La commission rend un avis FAVORABLE au projet à 12 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

Le Directeur Départemental

RIK VANDERERVEN